



République et canton de Genève

Commune de Cartigny

Dans sa séance du 14 septembre 2020, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

Délégation de compétences au maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes

Le Conseil municipal décide par 9 oui, 0 non et 0 abstentions sur 10 CM présents

1. De charger le Maire de passer les actes authentiques, concernant :
 - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales,à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2020-2025.

Délibération relative à la création d'une réserve conjoncturelle

Le Conseil municipal décide par 8 oui, 0 non et 1 abstention sur 10 CM présents

1. De créer un compte de réserve conjoncturelle au sein des comptes du capital propre.
2. D'approuver le règlement relatif à la constitution d'une réserve conjoncturelle de la commune de Cartigny.

Délibération relative à un cautionnement complémentaire d'un emprunt contracté par la société anonyme « CABC Chauffage à bois Cartigny SA »

Le Conseil municipal décide par 7 oui, 0 non et 2 abstentions sur 10 CM présents

1. D'autoriser le Maire à accorder le cautionnement solidaire complémentaire de la commune de Cartigny à la Banque Cantonale de Genève pour un crédit d'un

montant de F 280'000 contracté par la Société anonyme « CABO Chauffage à bois Cartigny SA ».

2. D'inviter le Maire à signer les actes notariés y relatifs.
3. D'autoriser le Maire, en application du chiffre 2 ci-dessus, à se faire représenter pour la signature de l'acte de cautionnement.
4. D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de la commune de Cartigny.

Dernier jour du délai référendaire : 2 novembre 2020

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 22 septembre 2020

La présidente

Stéphanie Gisler